

La MRC vous informe



CONSEILS DE PRÉVENTION POUR LA MAISON



Voici un résumé des informations que vous pouvez trouver dans le nouveau dépliant du Service régional de prévention des incendies de la MRC des Maskoutains.

Un plan d'évacuation à la maison? Pourquoi?

Si un incendie se déclare dans votre maison, vous avez 3 minutes pour sortir de façon sécuritaire. Une bonne préparation vous évitera de paniquer.

Le plan d'évacuation, c'est un dessin de tous les étages de votre maison qui vous aidera à déterminer par où sortir le plus rapidement possible en cas d'incendie.

Sur le site Internet du ministère de la Sécurité publique, vous trouverez plus d'information et un modèle pour dessiner votre plan d'évacuation.

Securitepublique.gouv.qc.ca

En cas d'alarme et si vous voyez de la fumée, sortez immédiatement et rendez-vous au point de rassemblement. Si vous habitez dans un immeuble à logements, fumée ou pas, vous devez sortir rapidement.

La fumée est mortelle et elle se propage à une vitesse fulgurante.

L'avertisseur de fumée

En 2019, sur le territoire desservi par le Service régional de prévention incendie de la MRC des Maskoutains, il y a eu 14 incendies dans des résidences. Seulement 9 possédaient un avertisseur de fumée et, pire encore, seulement 5 de ces avertisseurs étaient fonctionnels.

Saviez-vous qu'il existe 2 types d'avertisseurs de fumée, soit à ionisation et photoélectrique? Installés au bon endroit, ils se complètent et assurent une protection optimale. Celui à ionisation est idéal pour les chambres à coucher et les corridors puisqu'il est plus sensible aux vapeurs et à la fumée. L'avertisseur de fumée photoélectrique est idéal près de la cuisine et de la salle de bain.

Vos avertisseurs de fumée doivent être positionnés à au moins 3 pieds (1 mètre) d'une sortie d'air ou des palmes d'un ventilateur.

L'extincteur portatif

Dans la presque totalité des municipalités de la MRC, si vous avez un appareil de chauffage à combustible solide, liquide ou gazeux, vous devez avoir un extincteur portatif à poudre polyvalente portant la mention ABC de 2,2 kilogrammes (5 lb).

Assurez-vous de pouvoir manipuler l'extincteur et prenez le temps de lire les instructions du fabricant. L'utiliser seulement sur un début d'incendie.

Placer l'extincteur bien en vue, près d'une sortie. Remplacer l'appareil s'il présente des traces de rouille ou s'il est endommagé.

Le détecteur de monoxyde de carbone

Dans la presque totalité des municipalités de la MRC, si vous avez un appareil de chauffage à combustible solide, liquide ou gazeux, ou que vous avez un garage attenant à la maison, vous devez avoir un détecteur de monoxyde de carbone.

Le monoxyde de carbone (CO) est un gaz toxique qui ne se voit pas et ne se sent pas. Il n'irrite pas les yeux ni les voies respiratoires.

Respirer du monoxyde de carbone peut être mortel. Seul un avertisseur de monoxyde de carbone peut détecter la présence de ce gaz. Il doit être installé près des chambres.

Plusieurs types d'appareils et de véhicules peuvent dégager du CO et causer des intoxications : foyers au bois, poêles à combustion lente, automobiles, motoneiges, bateaux ou véhicules tout-terrain, tondeuses, etc.

Pour voir et/ou imprimer le dépliant, rendez-vous sur notre site (mrcmaskoutains.qc.ca), section Documentation, onglet Publications/Service régional de prévention incendie.

La MRC vous informe est publiée une fois par mois dans Le Clairon. Pour toute question relative aux sujets abordés, communiquez avec Denyse Bégin, agente de communication à la MRC des Maskoutains au 450 768-3001 ou par courriel à dbegin@mrcmaskoutains.qc.ca. Suivez-nous sur nos pages Facebook : MRC des Maskoutains, Mentorat Saint-Hyacinthe, Les Matinées gourmandes et les Comités de bassin versant maskoutains.

Les Matinées gourmandes s'arrêtent à Sainte-Madeleine!



Les matinées gourmandes sont de retour pour une 8e édition en mode virtuel et physique! Ce samedi 17 juillet, de 9 h à 13 h, retrouvez les producteurs et transformateurs de la région lors du marché physique de Sainte-Madeleine au 100, rue Bernard. Vous pouvez également faire une commande en ligne jusqu'à 13 juillet, à 23 h. Information au www.matinees-gourmandes.com ou sur la page Facebook des Matinées. Photo gracieuseté



12^e ÉDITION

Le Courrier
de Saint-Hyacinthe
lecourrier.qc.ca



CONCOURS #03 DU GUIDE SAINT-HYACINTHE.

Claude Marchesseault et Marcel Vincent (absent sur la photo) se méritent chacun un chèque-cadeau d'une valeur de 150 \$ offerts par les Serres de l'Éden.

M. Marchesseault est accompagné de Véronick Morin des Serres de l'Éden.



6400, BOUL. LAURIER OUEST,
SAINT-HYACINTHE (SECTEUR DOUVILLE)
ROUTE 116
450 250-0621
WWW.SERRESDELEDEN.COM